

L'EMERGENCE DES INFIRMIERS EN MILIEU SAPEUR-POMPIER

EPOQUE 8 LES ISP DANS LES HAUTES SPHERES

1) La machine fédérale se met en route

2) 2004, le chantier de la catégorie A commence

3) Rencontres à Beauvau à Matignon, au Ministère de la FPT Parisien

4) Ça chauffe sur le pavé Parisien

5) L'engagement représentatif des ISP

6) Quitte ou double

7) 2008, les infirmiers conseil des Ministres

1) La machine fédérale se met en route

2005, LA MACHINE FEDERALE SE MET EN ROUTE POUR FAVORISER L'EXPRESSION INFIRMIERE AU SEIN DE SES STRUCTURES.

L'organisation des infirmiers professionnels s'est structurée au niveau national ceci au fil du temps, alimentée par l'expérience acquise lors de la période d'émergence.

Au niveau des instances représentatives, le SNSPP créa plusieurs collèges catégoriels pour les agents des SSSM dont un collège infirmier, le 17 JUIN 2005, afin de permettre une meilleure prise en compte des questions catégorielles propres aux infirmiers des SSSM, Jean-Pierre DESCHIN en fut le premier animateur. Le comité exécutif de la FNSPF a décidé en accord avec le conseil d'administration, la création de groupes techniques relatifs, d'une part aux pharmaciens et d'autre part aux infirmiers de sapeurs-pompiers, de la commission du Service de santé et de secours médical.

La première réunion se déroula le vendredi 24 juin 2005, à la **Maison des SAPEURS-POMPIERS à Paris.**

D'autres syndicats suivront et ouvriront leurs portes aux infirmiers professionnels en vue des prochains débat sur la catégorie A, et sur le secours à personnes.

L'ANISP quant à elle, pendant ce temps, développe son organisation, et devient un interlocuteur incontournable, elle innove en introduisant dans les débats les aspects de la spécificité de l'exercice de la profession d'ISP dans toutes ses dimensions et non uniquement corporatif. L'ANISP participe (en mode « sous-marin » avec les syndicats et les bonnes volontés), à orienter les directions à venir pour les ISP.

Sous la présidence de **Jean-Pierre DESCHIN** toujours Conseiller technique à la Commission des SSSM de la FNSPF, le groupe technique infirmier composé de **Vincent DUBROUS**, **Pierre MARECHAL**, **Marc BALOCHE**, **MONTMARTEAU**, **Jacques BOURGOIS et**

Thierry GRAS, se réuni pour la première fois en séminaire à Arras au SDIS 62. A la demande expresse **du Médecin colonel Jean-Yves BASSETI**, Président de la Commission des SSSM de la FNSPF, un travail sous forme d'exposé des motifs fut donc rédigé par le groupe sur le thème suivant « *le devenir des sapeurs-pompiers de France, dans le domaine du secours à personnes dans les 10 ans* » et bien entendu le rôle des ISPV et ISPP.

2) 2004, le chantier de la catégorie A commence

Le 27 juin, la FNSPF, annonce sa position concernant les projets de décrets pour les ISPP, relatifs aux travaux sur la catégorie A. Les membres du groupe technique Infirmiers de la commission du Service de Santé et de Secours Médical, sont sollicités pour qu'ils émettent un avis, au plus tard dans la semaine du 4 au 8 juillet. Preuve que la situation évolue rapidement, ce qui encourage les acteurs concernés.

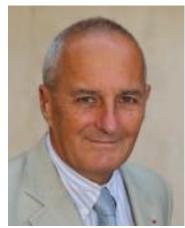
La FNSPF, confirme sa position sur le projet de décret portant statut particulier des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnel d'encadrement.

Elle donne son accord, sur le projet de décret dans sa version du 17 juin 2007, conforme aux attentes des commissions concernées.

Ces documents comme tous les autres, un de plus, a donc été proposé et négociés lors de la réunion dédiée, dans les locaux de la DSC. Nous allons découvrir les méandres de la technocratie ministérielle.

Mais, dans la foulée ça bouge pour nous au ministère de l'Intérieur, c'est à dire dans les hautes sphères.

En effet, sur le versant de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile, une avancée, une commission technique santé et crée, **Jean-Pierre DESCHIN** (SSSM 62) et **Agnès PETIT** (SSSM 30) y sont nommés. La commission est placée sous la présidence de **Monsieur DELAVERNE** Directeur de la DDSC. L'animateur en sera le Médecin Général **Henri JULIEN** qui, il faut le dire, a été l'instigateur avisé de l'opportunité d'une telle commission et fut notre soutien dans les moments clés.



Le chantier pour la catégorie A c'est donc ouvert à partir de 2004

et se conclura par le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels le **23 décembre 2009**. Les principales missions de ces cadres infirmiers y sont décrites.

L'arbitrage interministériel fut nécessaire et dans ce dossier également, la formation fut un élément bloquant car objet de multiples enjeux.

En effet il fallut trouver un terrain d'entente entre le ministre chargé de la santé et celui de l'intérieur pour donner le feu vert à un dispositif de formation original : obtention d'un double diplôme, le brevet d'infirmier d'encadrement de sapeurs-pompiers professionnels, obtenu après un cycle de scolarité à l'ENSOSP, et le diplôme universel de cadre de santé concluant les études en Institut de formation des cadres de santé, parmi les douze établissements conventionnés partenaires.

Dans ce dossier aussi, la FNSPF a également joué un rôle d'appui inconditionnel par son Président, **Richard VIGNON**. Le SNSPP sous la Présidence de **Daniel PREMIERE** ne fut pas en reste puisqu'il nous donna la possibilité de siéger au conseil supérieur de la fonction publique le jour du vote pour le cadre d'emploi en A, nous y reviendront.



Photo gauche: Daniel PREMIERE, Président du SNSPP.

Photo droite: Richard VIGNON, Président de la FNSPF.



3) Rencontres à Beauvau à Matignon, au Ministère de la FPT Parisien

Les réunions dans les hautes sphères avaient commencées très tôt, nous avons rencontrés pour présenter le dossier du SSSM et bien entendu défendre la thèse d'un cadre juridique pour les sapeurs-pompiers infirmier, déjà avec monsieur Charles PASQUA, qui avait nommé un infirmier au comité d'évaluation et d'expertise du service de santé, nous avons fait partie de la délégation du SNSPP, pour rencontrer Daniel VAILLANT en 2002, Jean-Louis DEBRE en 1997 (sortie du décret sur l'organisation des SDIS) et Nicolas SARKOZY 2007.



Photo: Daniel rencontre avec Gérard VAILLANT, droite à sa Iean *GILLIOCO* et monsieur DUSSOUR directeur de la DSC, l'infirmier IP DESCHIN en fond de photo.

Photo: Rencontre avec Nicolas SARKOZI, à sa droite Patrick BENARD le futur président du SNSPP, en veste bleue Daniel DREMIERE Président du SNSPP. (Ph:Djp)



La rencontre à **Matignon** fut plus brève, le SNSPP nous avait donné un siège, bien entendu elle ne s'est pas faites avec le Premier Ministre Monsieur Dominique DEVILLEPIN mais avec deux de ces conseillers sécurité civile. Discussion sur un mode technocratique, Jean-Pierre DESCHIN leur a laissé un dossier sur l'intérêt de la création d'un cadre d'emploi en A pour les ISP après l'avoir argumenté, objectif étant de recevoir un avis favorable pour la catégorie A lors de l'arbitrage interministériel, en confidence Jean-Pierre nous a confié qu'il avait eu le sentiment de ne pas habiter la même planète France, que l'aréopage des hautes sphères distinguées des conseillers ministériels qui ont reçu ses doléances ..



Photo: A gauche monsieur Jean-Paul DELEVOY, Ministre de la FPT.

Rencontre avec le ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'Aménagement du territoire monsieur **Jean-Paul DELEVOYE**, en 2004, l'objectif était de présenter le dossier complet sur la fonction d'encadrement des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnel.

L'écoute fut bienveillante et le dossier il faut le préciser fut suivi par ses services. Jean-Pierre DESCHIN fut recontacté ensuite par un élu de sa majorité afin d'approfondir des éléments en particulier la formation cadre de santé.

Cadre d'en	ploi stat	utaire d	les Infirm	niers O	fficiers o	le Sape	urs-Pom	piers P	rofession	nels
Grades	Infirmier en Chef Vocation à : Fonction d'Infirmier Principal A		Infirmier de Groupement Vocation à : Fonction d'Infirmier Principal		Infirmier Hors Classe Vocation à : olnfirmier d'Unité olnfirmier de Groupement *1 B		Infirmier de 1ère Classe Infirmier Unités et Services		Infirmier de 2ème Classe Infirmier Unités et Services	
Fonctions										
Catégories										
Echelonnement indiciaire	9 8 7 6 5 4 3 2	Indice 750 701 658 612 579 528 482 448 420 379	Echelon 7 6 5 4 3 2 1	Indice 660 615 575 540 303 470 440	Echelon 6 5 4 3 2 1	638 600 567 525 489 460	Echelon 6 5 4 3 2 1	Indice 593 560 525 490 455 420	Echelon 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1	Indice 558 521 500 472 437 410 390 360 341 322
Appellation Insignes de grade	Madame ou Monsio ou de Grouper		eur l'Infirmier en Chef ment ou Principal		Mac		ame ou Monsieur l'Inf		Immer	

Photo: copie d'un extrait du mémoire déposé au ministre, à remettre bien entendu dans le contexte de l'époque...

Et puis, il y a eu de nombreuses réunions de travail entre la FNSPF et l'intersyndicale représentée par le SNSPP, au siège du SNSPP d'**Arcachon**. L'objet des réunions était d'écrire le détail du fonctionnement intrinsèque d'un SSSM, secrétariat, pharmacie à UI, cabinet médicaux fixe et mobiles, véhicules d'intervention, locaux de stockage de matériel médicaux secouristes, tenues d'intervention, fiches de postes en DDSIS groupements et centre Etaient représentés toutes les professions de santé qui étaient envisagées à l'époque.



Photo: c'est la pose avant les huitres ...

4) Ça chauffe sur le pavé Parisien

Le parcours fut parfois chaotique, nous étions soumis aux problématiques générales des sapeurs-pompiers et devions être solidaires de la maison. Il est donc arrivé que nous nous sommes retrouvés avec des centaines de sapeurs-pompiers volontaires et professionnels sur le pavé parisien pour manifester.

Deux grandes manifestations furent organisées par la FNSPF et l'intersyndicale à l'époque de monsieur Jean-Pierre CHEVENEMENT. Il faut dire que les négociations du cadre général pompier, régime indemnitaire par exemple mais également nos revendications pour le cadre statutaire n'avançaient pas. La DSC marchait à la vitesse d'un escargot et nous « enfumait ». Bref, nous avons sorti les banderoles et les pétards.

La première fut relativement calme, la deuxième se termina dans les lacrymogènes, les ISP assurent le soutien sanitaire des pompiers et même des CRS.

A noter que le groupe des ISP étaient composé de volontaires et de professionnels, les « pros » ne doivent jamais l'oublier.



Photo: Manifestation Paris avec SNSPP. En portes banderoles IC SCYMANSKI, *Jacques* **BOURGOIS** Gérard COUSIN, Sandrine *LEFEBVRE* Michel Rus- photo: **DESCHIN** ΙP SNSPP, en rouge les ISP 06.

5) L'engagement représentatif des ISP

Les réunions se succèdent à la DDSC, les infirmiers sont maintenant représentés, dans de multiples organisations représentatives, Avenir Secours, les autonomes, la CGT.

La **FNSPF** désigne l'ISP **Bruno GIBERT** (SSSM77) élu fédéral, pour défendre lors de toutes les réunions à la DSC, le dossier de la catégorie A en son nom.

Au total à la table des réunions de travail, et ensuite en final lors des négociations, à la DSC, on retrouva en permanence **Bruno Gibert (FNSPF)**

et Jean-Pierre DESCHIN (SNSPP).

Des rencontres informelles, au « petit bistro » au coin de la DDSC à Asnières-sur-Seine, entre JP DESCHIN, et les représentants de la CGT de FO de la CFDT, des Autonomes, des membres de l'ANISP, permirent d'établir un consensus au sujet de la nécessité pour les infirmiers d'accéder à la parité avec leurs collègues de la FPH et FPT, l'objectif étant d'obtenir un vote favorable au prochain conseil supérieur de la fonction publique. Jean-Pierre DESCHIN siègera en qualité de conseiller technique, pour le SNSPP/FNACT/CFTC, au dit conseil.

En parallèle de ces négociations, les Infirmiers coordinateurs sur le terrain contactaient leurs élus pour les sensibiliser. Les membres du conseil d'administration de l'ANISP ont rencontrés de nombreux élus dans les territoires.

6) Quitte ou double

MAI 2006, LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - QUITTE OU DOUBLE ?

Le temps fut venu de dresser un relevé d'étape relatif à l'ensemble des travaux à caractère statutaire dédie au devenir de la profession dès ISPP.

L'ensemble du processus visant à faire admettre la nécessité d'un encadrement ISPP de catégorie A, est achevé. A savoir que cette disposition aura nécessairement des conséquences sur le statut des infirmiers volontaires au moment de la discussion sur les appellations de grades qui aboutiront beaucoup plus tard par le travail acharné des pionniers de deuxième génération.

Une inspection par la DSC est décidée dans un SSSM. Elle visait à constater sur le terrain toutes les dimensions de la fonction de cadre de santé dans une chefferie SSSM d'un SDIS. Monsieur DELAVERNE, Directeur de la sécurité civile et Monsieur KILL le Directeur adjoint accompagné du médecin-Général Henri JULIEN, conseiller auprès du Directeur, se rendirent au SDIS 62. L''inspection constata le fonctionnement concret d'un « service infirmier du SSSM », encadré par un cadre supérieur de santé, infirmier-chef. Les dimensions gestion administratives, ressources humaines, pédagogique, opérationnelle et de santé au travail furent présentées, par les trois infirmiers de groupement territoriaux, infirmier du groupement pédagogie et l'infirmier référent CODIS. Un effectif d'infirmiers professionnels et volontaires participèrent aux présentations des engins d'interventions: VSS, VLI, PMA....

Le bilan de cette inspection devait se traduire lors du prochain conseil supérieur de la fonction publique territoriale.

Le débat est maintenant situé au plan du cheminement institutionnel d'un texte décrétale, sur un terrain parsemé d'embûches, le bleu de Matignon, le CNIS, le CSFPT, le Conseil d'Etat, et enfin le décret.

Le dossier sur la catégorie A des ISPP devait être présenté **le 16 mai 2006** à 10h lors de la formation spécialisée n°3, du Conseil Supérieur de la F P T.

Le Président du SNSPP **Daniel DREMIERE**, déléguant son pouvoir à son secrétaire général **Patrice BENARD** et **Jean-Pierre DESCHIN** en qualité de conseiller technique.

Et enfin, de façon définitive place Beauvau, au Ministère de l'intérieur, le 24 mai 2006, ceci en séance plénière.

Les infirmiers étaient représentés pour défendre leur dossier par Patrice BENARD, Jean-Pierre DESCHIN pour le SNSPP et Monsieur **Jean VANNET** au nom de la FNACT-CFTC. et membre permanent.

Voici le résultat du vote:

- **POUR** la catégorie A ISPP :

CFTC (SNSPP): Confédération Française des Travailleurs Chrétien – Syndicat National des sapeurs-pompiers Professionnels.

FNA: Fédération Nationale des Autonomes.

CGT: Confédération Générale du Travail.

- <u>CONTRE</u> le décret de CATEGORIE A ISPP

CGC : Confédération Générale des Cdre – Avenir Secours (SPP). Ainsi que les huit représentants des élus territoriaux (maires ; conseillers généraux ...).

- SE SONT ABSTENUS

FO:

Ainsi que deux représentants des élus territoriaux n'ont pas souhaités participer au vote La CFDT

En conclusion le **CSFPT** à donner un **AVIS FAVORABLE**.

Dans la lettre d'information aux ISPP, Jean-Pierre DESCHIN, précise d'emblée que le travail n'est pas terminé et indique que:

« Les infirmiers d'encadrements et les infirmiers qui s'engageront au sein du SNSPP, pour la promotion de la profession au sein des SDIS, et pour l'accès au 2e grade de A, (LE FUTUR CADRE SUPERIEUR DE SANTE), devront ne pas oublier que tout passera par le conseil supérieur de la FPT, le tout sera d'y être présent physiquement et réellement représentatif.

Le message fut reçu 5/5 par Yael LECRAS qui s'engagera dans une organisation représentative, et sera élu en qualité de vice-président du SNSPP et donc siégera par la suite à toutes les négociations nationales, ainsi qu'aux plénières décisives qui mèneront un jour au grades de : cadre supérieur de santé Lieutenant-Colonel ISPP et infirmier Lieutenant et Capitaine pour les ISP volontaires, mais au sacrifice de sa propre carrière il faut le dire, l'engagement syndical étant un engagement à haut risque dans certains SDIS ».

7) 2008, les infirmiers conseil des Ministres

La réponse adaptée (ou graduée) fut l'objet de longs débats lors de l'écriture du référentiel intérieur-santé relatif au secours à personnes. L'adoption du concept se concrétisa par présentation au Conseil des ministres du 23 juillet 2008 :

« Les secours seront plus efficaces car ils mobiliseront de nouveaux acteurs et bénéficieront notamment du concours d'intervenants mieux formés. En reconnaissant le rôle des 4000 infirmiers de sapeurs-pompiers, le nouveau dispositif permet de faire appel à des compétences supplémentaires »

(Conseil des ministres : Ministère de l'intérieur- Ministère de la santé, 2008).

Ceci est l'extrait de la communication faite au conseil des Ministres, réuni par le **Président** de la **République**, le 23 juillet 2008 avec pour ordre du jour - Le dispositif de secours aux personnes -.

En effet, le ministre de l'intérieur, et le ministre de la santé ont installé, en novembre 2007, un comité quadripartite sur le secours aux personnes et l'aide médicale urgente. Ce groupe de travail ayant réuni les administrations de tutelles, les représentants des services d'urgence et, bien entendu, les représentants des sapeurs-pompiers, en l'occurrence la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

L'objectif de ce comité était de produire des dispositions pour l'amélioration de la réponse aux besoins des victimes et des patients, mais également de clarifier le rôle des services concourants à ces missions,

Vous devinez bien que les discutions sur ce sujet, furent âpres. Surtout quand les sapeurs-pompiers dont le SNSPP, en parallèle dans les annonces aux élus locaux et sa revue « Pleins feu », déclarèrent que la réponse graduée des secours aux personnes faisait partie des alternatives incontournables des SDIS de France. Que le secouriste voir le futur technicien du SAP et l'infirmier de sapeurs-pompiers protocolé en étaient les acteurs de pointe. Qu'ils entendaient bien défendre cette alternative dans ce contexte de baisse de la démographie médicale, mais également d'une demande légitime d'égalité de chances de la part de nos concitoyens en détresses.

L'ANISP allait devenir, à compter de cette période, l'association qui démontrerait le haut niveau sans cesse renouvelé de la compétence des ISP dans le cadre des soins avancés.

LA SUITE DANS L'EPOQUE 9.